



PFOSS - Journée d'échange 24 septembre 2020

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté :
applications à l'échelle départementale

Département de l'Isère et du Rhône



Sommaire

- ❖ Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté : rappel
- ❖ Contractualisation État Départements
- ❖ Rôle/positionnement des observatoires départementaux
- ❖ Présentation de la grille des indicateurs de suivi
- ❖ Retour indicateurs par les Départements à l'État

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté : rappel

La **stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République est axée autour de 5 engagements :

- 1 - **L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté**
- 2 - **Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants**
- 3 - **Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes**
- 4 - **Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité**
- 5 - **Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.**

Cette stratégie sur 3 ans (2019-2021) implique de nombreux acteurs et se concrétise, pour nos collectivités, par le biais de conventions entre l'État et les Départements.

Signature du contrat avec l'État :

- Le **Rhône** : 12 juillet 2019
- **L'Isère** : 28 juin 2019 (avenant n°1 sur les sorties sèches le 25/10/2019 et avenant n°2 en septembre 2020 portant sur la formation des travailleurs sociaux)

Contractualisation État Départements

La convention définit les engagements réciproques et se traduit par la mise en place d'**actions** assorties d'**objectifs mesurables** et d'**indicateurs de résultats**. Elle fixe l'engagement de l'État et du Département sur le plan financier de 50 % chacun sur chaque action.

Le contrat État/Département reprend l'ensemble des actions que le Département met en place dans le cadre de cette stratégie (fruit d'un travail transversal et partenarial entre les services des Départements et de l'État).

Chaque action proposée fait l'objet d'une prévision budgétaire sur les 3 années du plan.

Les actions des Départements, dans le cadre de cette convention, sont de deux ordres :

- **les actions socles (actions communes obligatoires pour tous les Départements)**
- **et les actions volontaires**

Un suivi annuel sur la base d'une grille d'indicateurs est fixés par l'État. Le versement des moyens de l'État est conditionné à la remontée annuelle de ces indicateurs.

Contractualisation État Départements

Les actions socles communes au Rhône et à l'Isère

- Prévenir les sorties sèches de l'ASE
- Organiser le Premier Accueil social Inconditionnel de Proximité
- Mettre en place des Référents de Parcours
- Insertion et Parcours des bénéficiaires du RSA : Orientation des bénéficiaires
- Insertion et Parcours des bénéficiaires du RSA : Garantie d'activité

Action complémentaire suite à l'avenant de septembre 2020

- Valorisation du travail social : mise en place du plan de formation des travailleurs sociaux

Une action socle complémentaire ciblée par l'Etat pour le Département de l'Isère

- Mettre en place des maraudes mixtes Etat/ASE pour les enfants à la rue sur le Territoire de Grenoble Alpes Métropole

Les actions à l'initiative des Départements

Rhône

- L'intégration sociale, professionnelle et citoyenne des jeunes étrangers mineurs
- Accompagnement des jeunes sortant de l'ASE vers le logement

Isère

- Développer et valoriser l'engagement citoyen des allocataires du RSA pour améliorer l'insertion socio-professionnelle
- Actions de santé (recentrer les moyens de la PMI sur la prévention précoce, le soutien et l'accompagnement à la parentalité à travers les visites à domicile (VAD) des puéricultrices; impulser une dynamique d'échanges et de travail entre partenaires; augmenter la couverture vaccinale des enfants et des jeunes jusqu'à 18 ans, en situation de précarité)

Le pilotage du plan pauvreté dans les Départements

Rôle/Positionnement des Observatoires Départementaux

Rhône

Les Observatoires départementaux sont positionnés sur la production des indicateurs

Les Directions de la protection de l'enfance et de l'action sociale, insertion et logements sur la mise en œuvre des actions et leur suivi

Le pilote du plan est situé au niveau du pôle solidarités et service aux usagers

Isère

Pilotage du plan pauvreté par le **DGA Famille**
↔ stratégie et pilotage global

Mise en œuvre et suivi des actions par les 7 (8?) porteurs de fiches répartis entre:

- la **Direction des solidarités**
- la **Direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports**

Implication des **directions territoriales** sur la mise en œuvre ou l'expérimentation

Coordination, centralisation et/ou production des indicateurs de suivi au **pôle observation**

➡ Une vision partielle de la mise en œuvre concrète des actions mais une expertise sur les indicateurs à remonter

Présentation de la grille des indicateurs de suivi

Annexe 9 - Suivi de la mise en œuvre de la contractualisation

1 - Prévention des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

<i>1.1.1. Préservation du lien de référence</i>	Nombre de jeunes devenus majeurs dans l'année (jeunes confiés à l'ASE)
	Nombres de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel
	Nombres de jeunes devenus majeurs dans l'année bénéficiant d'un CJM
	Nombre de jeunes ayant pu choisir leur personne lien au moment de la contractualisation
	Nombre de jeunes avec un-logement stable
<i>1.1.2. Revenu et accès aux droits</i>	Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières
<i>1.1.3. Insertion sociale et professionnelle, formation et mobilité</i>	Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire

Exemple de questionnements à la lecture des indicateurs :

- la sortie (sèche ou non) peut avoir lieu en amont de la majorité (lors des 17 ans par exemple), à la majorité ou après la majorité (dans le cas où le jeune bénéficie d'un contrat jeune majeur) => sur quel champ appliquer nos indicateurs?
- Jeunes confiés ASE au sens de la Drees = hors placements directs et TDC ⇔ faut-il les intégrer ou les exclure de l'analyse?

Présentation de la grille des indicateurs de suivi

Annexe 9 - Suivi de la mise en œuvre de la contractualisation

1.2. Maraudes mixtes Etat - Département pour les enfants à la rue

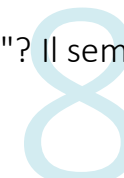
1.2. Maraudes mixtes État/CD pour les enfants à la rue	Nombre de familles rencontrées par la maraude
	Nombre d'adultes et nombre de mineurs mis à l'abri
	Ouverture de droits pour les enfants et les familles
	Nombre d'enfants faisant l'objet d'une mesure de protection de l'enfance

2 - renforcer les compétences des travailleurs sociaux

2.1.1. Premier accueil social inconditionnel de proximité : Maillage et réseau d'acteurs	Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel par département accessible à moins de 30 minutes
2.1.2. Premier accueil social inconditionnel de proximité : Suivi des structures	Nombre de structures ou lieux susceptibles de s'engager dans la démarche de premier accueil inconditionnel.
	Nombre de structures réellement engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel
	Nombre de personnes accueillies par les structures engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel
2.2. Référent de parcours	Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours
	Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours

Exemple de questionnements à la lecture des indicateurs :

- Sur l'accueil : Accueil physique uniquement? Quelle que soit l'amplitude horaire d'ouverture? S'agit-il d'un nombre de "visites" ou de "personnes"? Il semble complexe de dénombrer des personnes (1 personne pouvant solliciter plusieurs fois les points accueils)



Présentation de la grille des indicateurs de suivi

3 - Insertion des allocataires du RSA

3.1. Insertion et parcours des allocataires

3.1.1. Instruire et orienter rapidement vers un organisme accompagnateur

Nombre de nouveaux entrants

Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins

3.1.2. Démarrer rapidement un parcours d'accompagnement

Nombre total de 1er rendez-vous d'accompagnement fixé

Nombre de 1er rendez-vous fixés dans le délai de 2 semaines

3.1.3. Rencontrer l'intégralité des allocataires pour initier leur parcours d'accompagnement

Nombre total de 1er contrat d'engagement

Nombre de 1er contrat d'engagement dans les 2 mois

3.1.1. Instruire et orienter rapidement vers un organisme accompagnateur

Nombre de nouveaux entrants

3.2. Garantie d'activité

3.2.1. Garantie d'activité départementale

Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers l'accompagnement global (nouveaux entrants de l'année)

Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité départementale (nouveaux entrants de l'année)

Nombre de bénéficiaires du RSA en cours d'accompagnement par la garantie d'activité (dont accompagnement global + dont garantie d'activité départementale) => Entrants + existants

3.2.2. Accompagnement global porté par Pôle emploi:

Nombre de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'accompagnement global

Délai moyen du démarrage de l'accompagnement global (reporting assuré par pôle emploi)

Présentation de la grille des indicateurs de suivi

Annexe 9 - Suivi de la mise en œuvre de la contractualisation

4 - Formation des professionnels

4.1.1. Formations figurant sur le catalogue CNFPT	Nombre de personnes formées par thématique et par secteur d'emploi
4.1.2. Formations faisant l'objet d'un financement spécifique	Nombre de personnes formées par thématique et par secteur d'emploi

Les indicateurs de suivi des actions à l'initiative des Départements ne sont pas présentés car les indicateurs ont été proposés par les Départements eux-mêmes ⇔ indicateurs disponibles

Retour des indicateurs : quelles réalisations pour y arriver?

Rhône

1^{ère} année – 2018:

- Diagnostic de départ sur la situation socio-économique du Département
- Fourniture de quelques indicateurs à la marge

2^{ème} année - 2019 :

- Bilan plutôt qualitatif sur les actions mise en place
- Fourniture de quelques indicateurs

3^{ème} année – 2020 :

- Ase : indicateurs sur les caractéristiques des jeunes sortants de l'ASE et les perspectives envisagées au passage à la majorité
- Accueil inconditionnel
- Insertion et accompagnement des allocataires du RSA

Isère

1^{ère} année – 2018 /2019 :

- Diagnostic de départ sur la situation socio-économique du Département (convention non signée => juin 2019)

2^{ème} année – 2019/2020 :

- Bilan sur la disponibilité des indicateurs : ⇔ *les indicateurs existent-ils? Si non, est-ce possible de les créer? Si non, quels indicateurs alternatifs approchant?*
- Construction d'outils de suivi spécifiques;
- Participation à des groupes de travail nationaux spécifiques (ex : RSA)
- Identification d'indicateurs alternatifs
⇔ Transmission de données partielles

3^{ème} année – 2020/2021 :

- Consolidation de certaines données
- Mise en place d'un nouveau SI
- Mise en place d'actions permettant le suivi d'indicateurs

Retour des indicateurs : difficultés rencontrées par les Départements

Isère et Rhône

Difficultés liées :

- à la disponibilité des informations

- ✓ SI non paramétrés pour collecter ces informations;
- ✓ Information non collectée par ailleurs;
- ✓ Structuration du dispositif différent du schéma présenté et souhaité dans le cadre du plan pauvreté (ex : RSA pour l'Isère)

- aux définitions ⇔ compréhension différente selon les Départements

- au calendrier

Pas d'interlocuteur « technique » sur les indicateurs côté Etat